

Référence : C.2 – C.2.3 – 12 - MTPM



Valorisation des déchets verts par broyage dans 2 pôles environnementaux (déchèteries)

C.2.3 Développer des sites de compostage collectif

ACTEUR ET TERRITOIRE



Métropole Toulon Provence Méditerranée
107 Boulevard Henri Fabre, 83000 Toulon

Référent

Catherine MARQUET

Chargée de mission planification et ingénierie

cmarquet@metropoletpm.fr

Tél : 04 94 05 35 33

CONTEXTE

La Métropole Toulon Provence Méditerranée a été créée au 01 janvier 2017 suite à la publication du décret ministériel 2017-1758 par transformation de la Communauté d'Agglomération initialement créée en 2002. La compétence transport et traitement des ordures ménagères relève du Syndicat le SITOMAT qui administre l'Unité de Valorisation Énergétique, gère le transport, la collecte des Points d'Apports Volontaires et a lancé plusieurs expérimentations de compostage ainsi que la distribution de composteurs individuels. La Métropole gère la collecte des OMR et toutes les collectes en porte à porte ainsi que les hauts de quai des déchèteries.

Le territoire s'étend sur 12 communes peuplées de **430 000 habitants** environ, population en constante augmentation. Sa superficie est de 36 654 hectares et elle présente un linéaire de 200 km de côtes jalonné de quelques îles et presqu'îles.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

1 - Atteindre les objectifs de valorisation matière inscrits au SRADDET et s'élevant à 65% de valorisation matière en 2025 en détournant de la poubelle des OMR les déchets verts qui sont présents à hauteur de 9% (environ 15000 tonnes/an) et réduire les volumes des déchets verts en déchèterie (plus de 20 000 tonnes). Le but est de produire du broyat de déchets verts afin de fournir les habitants qui ont des composteurs collectifs et individuels.

2 - Atteindre la généralisation du tri à la source assignée par la loi AGECL au 31/12/2023 en lançant le plan biodéchets de la Métropole TPM avec 2 objectifs :

- **Intégrer la gestion des biodéchets dans la dynamique d'économie circulaire de MTPM avec :**
 - La lutte contre le gaspillage alimentaire
 - **La gestion de proximité** (compostages)
 - **La gestion collective** (collecte en PAV)

- Le traitement et le retour au sol
- **Participer à la structuration des filières organiques :**
 - Le lancement d'une large concertation sur les matières organiques (la méthode Concerto a été menée en 2022)

Objectifs quantitatifs

L'opération de développement du broyage a été planifiée dans le cadre de l'action 8 du PLPDMA ; elle vise à développer le broyage dans les communes pour atteindre l'objectif d'équiper le plus de communes possibles avec des broyeurs à déchets verts en 2027. Aujourd'hui une seule commune est équipée (Saint Mandrier) A terme, la totalité des déchets verts déposée en pôle environnemental sera broyée, **soit 23000 tonnes/an**

Dans une première phase, **5 pôles environnementaux seront équipés**, dont 2 en 2024 : Hyères et La Crau. Le marché public passé avec la Société Gillard, prévoit une tranche ferme pour ces deux broyeurs et 3 tranches conditionnelles pour 3 autres broyeurs.

Résultats quantitatifs

A La Crau l'objectif est de broyer la totalité du flux **soit 2500 tonnes/an** de déchets verts, à Hyères, le tonnage collecté à broyer est de **4000 tonnes/an**.

Les broyeurs ont été achetés en juin et octobre 2024, nous sommes en phase de mise en route. Les premiers résultats quantitatifs seront disponibles en juin 2025.

Résultats qualitatifs

Il est prévu que les usagers, qui récupèrent actuellement gratuitement des sacs de compost, puissent également se servir dans un espace de stockage du broyat afin de pailler leurs cultures et améliorer leur compost.

MISE EN ŒUVRE

Description de l'action

Les agents de la Métropole conduisent le projet avec l'appui des antennes communales de la commune qui accueille le dispositif. L'équipe Déchets du siège prend en charge le dossier marché public et un technicien gère la préparation du chantier avec le responsable déchèterie de l'antenne communale.

1^{ère} Phase : préparation du marché avec les moyens humains en place à la Métropole (avec la direction des marchés publics) – 8 mois.

2^{nde} Phase : Validations techniques à l'occasion d'un Comité Technique avec les responsables des deux déchèteries de Hyères et La Crau (quel type de broyeur, à quel endroit, travaux préparatoires à envisager, alimentation)

3^{ème} phase : Attribution du marché visite des sites avec le prestataire. Mise à jour du planning

4^{ème} phase : Organisation technique de l'installation avec fermeture du pôle de valorisation pendant la période livraison/installation, préparation de l'installation technique, suivi du chantier

5^{ème} phase : Mise en place

6^{ème} phase : Démarrage du dispositif, formation des agents

Pérennité de l'opération après la fin du projet = 20 ans

Planning	2023 : phases 1, 2 et 3 2024 : phases 4, 5, 6
Moyens humains	0.5 ETP répartis entre les agents techniques et les agents administratifs
Moyens financiers	Montant total du marché : 859 950 € HT dont 178 690 € HT pour Hyères et 161 940 € HT pour La Crau soit 340 630 € HT de dépenses au titre du Life IP Smart Waste
Moyens techniques	L'ensemble des prestations techniques sont réalisées par marchés publics. Pas de moyen technique dédié pour la mise en place des équipements. A l'usage, le broyeur de Hyères nécessite une chargeuse pelleteuse qui transporte les déchets verts vers le convoyeur (tapis roulant du broyeur).
Partenaires mobilisés	Service subventions de la Région Sud + Service Life de la Région Sud

RETOURS D'EXPERIENCE ET REPRODUCTIBILITE

Facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Analyser le besoin technique (tonnages, taille des branches, résistance aux intrus métaux plastiques) ✓ Nécessité de préparer le chantier d'installation avec rigueur ✓ Programmer l'alimentation électrique
Difficultés rencontrées	Pas de difficulté particulière
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire un benchmark avant de lancer la consultation ➤ Se déplacer pour voir les matériels en situation et poser toutes les questions afin d'affiner le CCTP

